

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 87 (2016)

Autorisation de voirie - Gaël DINDAULT - 4, Rue Franche Remplacement de couverture

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles L 2213.1 et 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Vu la demande présentée par Monsieur Gaël DINDAULT, propriétaire de l'immeuble au 4, Rue Franche,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant des travaux de changement de couverture sis, 4, Rue Franche,

ARRETE

ARTICLE 1er : Monsieur Gaël DINDAULT est autorisé à effectuer des travaux de remplacement de couverture à l'identique sis, 4, Rue Franche et ce à compter du Mercredi 12 Octobre 2016.

ARTICLE II : En raison de ces travaux, Monsieur DINDAULT est autorisé à installer un échafaudage avec emprise au sol. Le stationnement devant l'immeuble, à raison de 2 places de parking, est interdit à tout véhicule (sauf ceux de l'entreprise). La signalisation à cet endroit est mise en place par Monsieur Gaël DINDAULT.

ARTICLE III : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur Gaël DINDAULT
- la Gendarmerie
- au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 12 Octobre 2016

Le Maire,

E. RAT



Acte certifié exécutoire compte-tenu
de sa publication le : 12/10/2016

ou de sa notification le :

Le Maire,

E. RAT

